

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### CITI BANK N.A Branche onshore

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Abderrahmen FENDRI.

#### BILAN EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013 (EN MILLIERS DE TND)

	Notes	31.12.2013	31.12.2012
<b>ACTIF</b>			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	V.1	107.874	42.205
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	V.2	235.020	203.382
AC3: Créances sur la clientèle	V.3	62.931	71.090
AC4: Portefeuille titres commercial	V.4	-	145.465
AC5: Portefeuille d'investissement	V.5	25	25
AC6: Valeurs immobilisées	V.6	66	69
AC7: Autres actifs	V.7	8.863	6.294
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>414.779</b>	<b>468.530</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1: Banque Centrale, CCP	VI.1	124	3.727
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	VI.2	18.156	113.371
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	VI.3	358.152	289.836
PA5: Autres passifs	VI.4	9.153	33.138
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>385.585</b>	<b>440.072</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP6: Résultat de l'exercice		4.194	3.458
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	VII	<b>29.194</b>	<b>28.458</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>414.779</b>	<b>468.530</b>

|  
**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>IX.1</i>	7.927	6.560
HB2: Crédits documentaires	<i>IX.2</i>	3.438	1.926
<b>TOTAL PASSIF EVENTUEL</b>		<b>11.365</b>	<b>8.486</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>IX.3</i>	53.758	40.949
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>53.758</b>	<b>40.949</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
HB7: Garanties reçues	<i>IX.4</i>	125.438	154.969
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>125.438</b>	<b>154.969</b>

|  
**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		15.816	11.775
PR2: Commissions (en produits)		1.081	1.431
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		7.127	7.194
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>X.1</i>	<b>24.024</b>	<b>20.400</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
CH1: Intérêts encourus et charges assimilées		7.111	7.795
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>X.2</i>	<b>7.111</b>	<b>7.795</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>16.913</b>	<b>12.605</b>
PR5/CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>X.3</i>	(2.644)	(187)
CH6: Frais de personnel	<i>X.4</i>	(4.018)	(4.483)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>X.5</i>	(2.815)	(2.416)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(37)	(46)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7.399</b>	<b>5.473</b>
PR8\CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(22)	(5)
CH11: Impôt sur les bénéfices		(3.183)	(2.010)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>4.194</b>	<b>3.458</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>4.194</b>	<b>3.458</b>

|  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		25.742	22 525
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(7.754)	(7.963)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		5.903	(790)
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		8.201	(6.395)
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		68.631	71.057
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(3.523)	(5.190)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(32.287)	24.274
Impôt sur les bénéfices		(2.640)	(1.029)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<i>XI</i>	<b>62.273</b>	<b>96.489</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(34)	60
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<i>XI</i>	<b>(34)</b>	<b>60</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés		(3.458)	(2.476)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<i>XI</i>	<b>(3.458)</b>	<b>(2.476)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		58.781	94.073
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		274.076	180.003
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<i>XI</i>	<b>332.857</b>	<b>274.076</b>

## **Notes aux états financiers**

### **Contrôle social en cours :**

La Citibank N.A Tunis Branche Onshore a fait l'objet, au cours de l'exercice 2013, d'un contrôle social couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Par courrier daté du 1<sup>er</sup> août 2013, la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a notifié à la banque le montant des cotisations complémentaires à payer au titre des indemnités de départ servies aux employés licenciés soit un montant de 252 mD. La banque a réfuté le chef de redressement invoqué par la caisse nationale de sécurité sociale au niveau de sa réponse datée du 5 août 2013.

Par courrier daté du 15 août 2013, la caisse nationale de sécurité sociale a notifié à la banque que sa position n'est pas fondée et l'a invitée à procéder à la régularisation de sa situation dans les plus brefs délais.

La banque a provisionné le montant du risque notifié. Néanmoins, elle n'a pas procédé au paiement de ces cotisations et a intenté une action en justice à l'encontre de la CNSS.

### **Contrôle fiscal en cours :**

Par courrier daté du 6 février 2014, la Citibank N.A Tunis Branche Onshore a été informée des résultats de la vérification préliminaire dont elle a fait l'objet et ayant porté sur les exercices 2010 et 2011. Le chef de redressement invoqué est la non refacturation par la Citibank N.A Tunis Branche Onshore à la Citibank N.A Tunis Branche Offshore de la TVA au taux de 18% au titre de la mise à disposition de personnel. Le montant des impôts et des pénalités de retard complémentaires à payer s'élève à 1.931 mD.

La banque a réfuté le chef de redressement invoqué par l'administration au niveau de sa réponse datée du 26 mars 2014.

La banque a provisionné le montant du risque et a intenté une action en justice à l'encontre de l'administration.

### **NOTE II: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :**

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis : Branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

### **NOTE III: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :**

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2013 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

#### **III.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:**

##### **III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:**

### **NOTE I: FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :**

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2013 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Par voie de conséquence, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2013. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2013 font partie intégrante de ce résultat.

##### **III.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES:**

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux

créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

## **III.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:**

### **III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:**

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2013 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui n'ont pas été décaissées à la date du 31 décembre 2013 mais qui se rapportent à l'exercice 2013 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2013.

### **III.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:**

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2013 sont les suivants :

- 49% pour la branche onshore;
- 51% pour la branche offshore.

## **III.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:**

### **III.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES**

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques n° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire aux banques n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien des entreprises économiques ainsi que les circulaires n°2012-09 et n°2012-20 relatives à la division, couverture des risques et suivi des engagements et la circulaire n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, il n'y a pas lieu de constater de provisions additionnelles car toutes les relations classées sont provisionnées à 100%.

### **III.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES**

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 6 décembre 2012 et relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Banque dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Banque a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

### **III.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :**

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

### **III.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2013.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

### **NOTE IV: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le «Dinar Tunisien». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

### **NOTE V: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :**

L'actif du bilan se détaille comme suit :

#### **V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:**

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 65.669 mD à la date d'établissement des états financiers par rapport au 31 décembre 2012, due à l'effet compensé de l'augmentation de nos avoirs auprès de la BCT de 67.266 mD, de la hausse de nos avoirs en caisse de 70 mD et de la diminution de nos avoirs auprès de la CCP de 1.667 mD.

	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Caisse	696	626
Comptes ordinaires BCT	106.774	39.508
Chèques Postaux	404	2.071
<b><u>Total</u></b>	<b><u>107.874</u></b>	<b><u>42.205</u></b>

#### **V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:**

Ces créances ont connu au 31 décembre 2013 une augmentation de l'ordre de 31.638 mD par comparaison à la clôture de l'exercice 2012, soit une hausse de +15.6%. Ceci est dû à la hausse des créances sur les établissements bancaires de 37.609 mD et à la diminution des créances sur les établissements financiers et des créances rattachées respectivement de 5.676 mD, et 295 mD.

	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Banque Centrale de Tunisie	65.652	22.090
Banques de dépôts	126.516	135.004
Banques non-résidentes	2.542	7

Créances rattachées	310	605
Organismes Financiers	40.000	45.676
<b><u>Total</u></b>	<b><u>235.020</u></b>	<b><u>203.382</u></b>

La hausse des créances sur les établissements bancaires est détaillée comme suit :

- Augmentation des placements auprès de la BCT de 43.562 mD ;
- Augmentation des avoirs auprès des correspondants étrangers de 2.535 mD; et
- Baisse des placements et avoirs auprès des banques de dépôts de 8.488 mD.

### V.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en trois catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Autres concours à la clientèle.

La Citibank Onshore a enregistré à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2013 une diminution des créances sur la clientèle de l'ordre de 8.159 mD par comparaison à celles constatées à la date du 31 décembre 2012, soit une baisse de l'ordre de 11.5%.

Cette variation est expliquée par :

- La baisse des comptes débiteurs de la clientèle de 18.623 mD; et
- La hausse des autres concours à la clientèle de 10.464 mD due essentiellement à l'effet compensé de l'augmentation des crédits accordés à la clientèle de 10.422 mD et à la hausse des créances rattachées de 42 mD.

A la date d'arrêté des comptes, le volume des créances classées s'élève à 7.945 mD pour lesquelles une provision a été constituée conformément aux règles prudentielles énoncées par la norme comptable sectorielle n° 24 traitant des engagements et la circulaire BCT n° 91-24.

Il faut signaler que les couvertures des créances classées constituées à la date du 31 décembre 2013 totalisent la somme de 7.945 mD.

### V.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL:

Le portefeuille-titres commercial, constitué exclusivement de bons du trésor et des créances qui s'y rattachent, présente un solde nul au 31 décembre 2013 contre un solde de 145.465 mD à la date de clôture de l'exercice précédent.

### V.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 mD représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 mD et 73 mD totalement provisionnés.

### V.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:

Les valeurs immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2013 une diminution en volume de l'ordre de 3 mD par rapport à l'exercice 2012, soit une baisse de 4.3%. Cette rubrique est détaillée comme suit:

	<b><u>31.12.2013</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>31.12.2012</u></b> <b><u>en mD</u></b>
<b>Valeurs brutes en début d'exercice</b>	<b><u>686</u></b>	<b><u>747</u></b>
Acquisitions	34	10
Cessions	25	71
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b><u>695</u></b>	<b><u>686</u></b>
Amortissements cumulés	629	617
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b><u>66</u></b>	<b><u>69</u></b>

- La valeur brute des immobilisations a connu une hausse de 9 mD et qui est passée de 686 mD à fin décembre 2012 à 695 mD à fin décembre 2013.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une hausse de 12 mD par rapport au 31 décembre 2012.

## V.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le volume de ce poste est passé de 6.294 mD au 31 décembre 2012 à 8.863 mD au 31 décembre 2013, enregistrant ainsi une hausse de 2.569 mD, soit 41%. Cette augmentation provient principalement de :

- La hausse de l'encours des chèques en compensation au 31 décembre 2013 de 1.947 mD ;
- L'augmentation des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 676 mD ;
- La hausse des acomptes provisionnels de 630 mD ;
- La baisse des charges constatées d'avance de 437 mD ; et
- La baisse de l'encours des prêts accordés au personnel de 234 mD.

## **NOTE VI: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:**

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes:

### **VI.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:**

Ce poste a connu une baisse en valeur de l'ordre de 3.603 mD à la date d'arrêté des états financiers par rapport au 31 décembre 2012. Cette variation correspond à une baisse de nos comptes auprès de la BCT.

### **VI.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:**

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2013 une baisse de l'ordre de 95.215 mD par comparaison à la clôture de l'exercice 2012, soit une diminution de 84%. Cette diminution provient de l'effet compensé :

- De la baisse des dépôts des établissements bancaires de 101.576 mD;
- De la hausse des dépôts des établissements financiers 6.369 mD ; et
- De la baisse des dettes rattachées de 7 mD.

La baisse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 101.576 mD est due essentiellement à:

- La baisse des emprunts contractés auprès des banques non résidentes de 75.000 mD;
- La diminution des avoirs des correspondants non-résidents de 26.576 mD.

### **VI.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :**

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2013 une augmentation de l'ordre de 68.316 mD par comparaison à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 24%. Cette variation est détaillée comme suit :

	<b>31.12.2013</b> en mD	<b>31.12.2012</b> en mD	<b>Variation</b> en volume	<b>Variation en %</b>
Comptes à vue	302.984	235.284	67.700	29%
Comptes à échéance	-	6.449	(6.449)	(100%)
Certificats de dépôts	43.000	7.500	35.500	473%
Autres dépôts et avoirs	12.309	40.429	(28.120)	(70%)
Dettes rattachées	141	174	(315)	(181%)
<b>Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>358.152</b>	<b>289.836</b>	<b>68.316</b>	<b>24%</b>

#### **VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :**

Le volume de ce poste est passé de 33.138 mD au 31 décembre 2012 à 9.153 mD au 31 décembre 2013 enregistrant ainsi une baisse de 23.985 mD, soit 72.4%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La baisse des comptes d'attente et de régularisation de 26.638 mD (Il s'agit essentiellement des virements ordonnés et des chèques émis avant la date de clôture et présentés à la compensation) ;
- La hausse de la provision pour risques et charges de 2.169 mD ; et
- La hausse du passif d'impôt de 1.156 mD.

#### **NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES:**

Le total des capitaux propres a enregistré une augmentation de 736 mD qui provient de la hausse du résultat bénéficiaire de l'exercice 2013 et qui s'élève à 4.194 mD en 2013 contre 3.458 mD en 2012.

#### **NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:**

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 705.912 mD au 31 décembre 2013 contre 877.594 mD au 31 décembre 2012.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2013 comme suit:

	<b><u>31.12.2013</u></b>
	<b><u>en mD</u></b>
TUNISIE LEASING	123.179
ARAB TUNISIAN LEASE	391.740
HANNIBAL LEASE	169.746
UBCI LEASING	6.201
TUNISIE FACTORING	15.046
<b>TOTAL</b>	<b><u>705.912</u></b>

#### **NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

##### **IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :**

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 7.338 mD; et
- Cautions diverses 589 mD.

##### **IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :**

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 3.438 mD.

##### **IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :**

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève au 31 décembre 2013 à 53.758 mD.

##### **IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :**

Le volume de ces garanties est passé de 154.969 mD au 31 décembre 2012 à 125.438 mD à la date de clôture de l'exercice 2013 réalisant ainsi une baisse de 29.531 mD, soit -19.1%. Il s'agit essentiellement des garanties reçues auprès de Citibank Bahrain.

**NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**

**X.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le volume de ce poste est passé entre décembre 2012 et décembre 2013 de 20.400 mD à 24.024 mD enregistrant ainsi une augmentation de 3.624 mD ou 17.8%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- L'augmentation des intérêts et revenus assimilés de 4.041 mD due essentiellement à :
  - o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 2.933 mD; et
  - o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 1.102 mD;
- La diminution enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 67 mD soit de -1%. Ces gains qui s'élèvent à la date du 31 décembre 2013 à 7.127 mD sont détaillés comme suit :
  - o Gains sur titres de transaction constitués par des bons de trésor s'élevant à 2.129 mD; et
  - o Gains sur opérations de change de l'ordre de 4.998 mD.
- La baisse des commissions (en produits) de 350 mD.

**X.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:**

Le total de cette rubrique a connu entre décembre 2012 et décembre 2013 une baisse de 684 mD ou -8.8% passant de 7.795 mD à fin 2012 à 7.111 mD à fin 2013.

Cette baisse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :

- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 2.404 mD ; et
- La hausse des charges sur les opérations avec la clientèle de la banque de 1.772 mD.

**X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:**

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
	<b>en mD</b>	<b>en mD</b>
Dotations aux provisions nettes	(2.233)	9
Autres pertes	(411)	(196)
<b>Total</b>	<b>(2.644)</b>	<b>(187)</b>

**X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 4.018 mD et est détaillé comme suit :

- Rémunération proprement dite du personnel pour 3.130 mD;
- Charges sociales pour 725 mD ; et
- Autres charges liées au personnel pour 163 mD.

**X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 2.815 mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 49 mD; et
- Autres charges générales d'exploitation pour 2.766 mD.

**NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 274.076 mD au 31 décembre 2012 à 332.857 mD au 31 décembre 2013. Cette variation est imputable aux flux positifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de + 62.273 mD, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de -34 mD et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de - 3.458 mD.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

Les liquidités et équivalents de liquidités incluent la totalité des bons de trésor et ce en raison de l'intention de détention.

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

	<b>31.12.2013 en mD</b>	<b>31.12.2012 en mD</b>
<b><i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i></b>	<b>107.874</b>	<b>42.205</b>
Caisse	696	626
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	106.774	39.508
CCP	404	2.071
<b><i>Etablissements bancaires-Actif</i></b>	<b>234.710</b>	<b>202.777</b>
Correspondants débiteurs	108.194	67.773
Placements	126.516	135.004
<b><i>Bons du trésor</i></b>	<b>-</b>	<b>144.000</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités -Actif (a)</b>	<b>342.584</b>	<b>388.982</b>
<b><i>Banque Centrale, CCP</i></b>	<b>124</b>	<b>3.727</b>
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	124	3.727
<b><i>Etablissements bancaires -Passif</i></b>	<b>9.603</b>	<b>111.179</b>
Correspondants créditeurs	9.603	36.179
Emprunts	-	75.000
<b>Liquidités et équivalents de liquidités -Passif (b)</b>	<b>9.727</b>	<b>114.906</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)</b>	<b>332.857</b>	<b>274.076</b>

**NOTE XII:            INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :**

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2013 des charges pour un montant global de 1.619 mD, ont été réalisées essentiellement la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE se présentent au 31 décembre 2013 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 2.533 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE : 9.487 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA: 112 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 2 mD.

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2013 sont les suivants :

- 49% pour la branche onshore;
- 51% pour la branche offshore.

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore  
55 Avenue Yughurta.  
1002 Tunis

***Rapport d'audit sur les états financiers de  
l'exercice clos au 31 décembre 2013***

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 29.194 mDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4.194 mDT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.

## **Rapport sur les vérifications spécifiques**

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion d'audit sur les états financiers.

Tunis, le 25 juin 2014

**Conseil Audit Formation**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie**

**Abderrahmen FENDRI**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**